

Avertissement de l'éditeur :
La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'auteur de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique, le développement massif du photocopillage.



Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Groupe Territorial

Collection Les Guides pratiques d'Associations mode d'emploi

BP 215 - 38506 Voiron Cedex

Tél. : 04 76 65 87 17 - Fax : 04 76 05 01 63

www.ame1901.fr

© Groupe Territorial – GPA 11 – Prix : 19,5 €

ISBN : 978-2-35295-725-6 – ISBN version numérique : 978-2-35295-726-3

Imprimé par Deux-Ponts (Bresson, Isère) – Février 2009

Dépôt légal à parution

Sommaire

Introduction p. 9

1. Les conditions générales d'action en justice

I • La recevabilité de l'action en justice d'une association p. 15

A - La capacité à agir p. 15

1. *Définition* p. 15

2. *Incidences pour la représentation de l'association* .. p. 18

B - La qualité à agir p. 21

1. *Qu'est-ce que la qualité (intérêt) à agir ?* p. 21

2. *Quels sont les intérêts à agir des associations ?* p. 23

II • Les principes généraux de la procédure française et le déroulement général d'une instance p. 26

A - Le principe du contradictoire et la nature accusatoire de la procédure p. 26

B - Conséquence de ces principes sur le déroulement de la procédure p. 27

1. *Procédure orale, procédure écrite* p. 30

2. *Rôle du juge* p. 31

2. Présentation générale des juridictions et modalités de saisine d'un tribunal

I • Le système judiciaire français	p. 35
A - L'ordre judiciaire	p. 35
1. Compétences	p. 35
2. Première instance et appel	p. 36
B - L'ordre administratif	p. 39
II • Comment choisir le tribunal compétent ?	p. 40
A - La compétence matérielle	p. 40
B - La compétence territoriale	p. 42
III • Comment saisir un tribunal ?	p. 44
A - L'assignation	p. 45
B - La requête	p. 46
C - La déclaration au greffe	p. 47
D - La citation	p. 47
E - La demande de convocation	p. 48
IV • Instance au fond ou en référé ?	p. 49
V • Un avocat : comment et pourquoi ?	p. 51
VI • L'exécution des jugements	p. 55

3. Quel tribunal saisir ?

I • Les tribunaux civils	p. 61
A - Le tribunal de grande instance (TGI)	p. 61
1. Compétence matérielle	p. 61
2. Compétence territoriale	p. 62
3. Taux de compétence et de ressort	p. 64
4. Représentation	p. 64
5. Saisine du tribunal	p. 65
6. Déroulement de la procédure	p. 65
7. Recours contre les jugements	p. 65
B - Le tribunal d'instance (TI)	p. 66
1. Compétence matérielle	p. 66
2. Compétence territoriale	p. 67
3. Taux de compétence et de ressort	p. 67
4. Représentation	p. 67
5. Saisine du tribunal	p. 68
6. Déroulement de la procédure	p. 69
7. Recours contre les jugements	p. 70
C - La juridiction de proximité	p. 70
1. Compétences en matière civile	p. 70
2. Compétences en matière pénale	p. 71
3. Représentation	p. 71
4. Déroulement de la procédure	p. 71
5. Recours contre les jugements	p. 72

D - Le conseil de prud'hommes (CPH)	p. 72	4. Représentation	p. 90
1. <i>Compétence matérielle</i>	p. 73	5. Saisine	p. 90
2. <i>Compétence territoriale</i>	p. 74	6. Déroulement de la procédure	p. 90
3. <i>Taux de compétence et de ressort</i>	p. 74	7. Recours contre les jugements	p. 91
4. <i>Représentation</i>	p. 75	C - Le tribunal correctionnel	p. 92
5. <i>Saisine du conseil</i>	p. 75	1. <i>Compétence matérielle</i>	p. 92
6. <i>Déroulement de la procédure</i>	p. 76	2. <i>Reste de la procédure</i>	p. 92
7. <i>Recours contre les jugements</i>	p. 78	D - La cour d'assises	p. 92
E - Le tribunal de commerce (TC)	p. 78	III • Les juridictions administratives	p. 94
1. <i>Compétence matérielle</i>	p. 78	A - Le tribunal administratif et le Conseil d'État	p. 96
2. <i>Compétence territoriale</i>	p. 79	1. <i>Compétence matérielle</i>	p. 96
3. <i>Taux de compétence et de ressort</i>	p. 79	2. <i>Compétence territoriale</i>	p. 97
4. <i>Représentation</i>	p. 79	3. <i>Taux de compétence et de ressort</i>	p. 97
5. <i>Saisine</i>	p. 80	4. <i>Représentation</i>	p. 97
6. <i>Déroulement de la procédure</i>	p. 80	5. <i>Saisine</i>	p. 98
7. <i>Recours contre les jugements</i>	p. 80	6. <i>Déroulement de la procédure</i>	p. 98
II • Les juridictions pénales	p. 81	7. <i>Recours contre les jugements</i>	p. 99
A - L'association, partie civile	p. 82	B - Le tribunal des affaires de Sécurité sociale (TASS)	p. 99
1. <i>Qu'est-ce qu'une partie civile ?</i>	p. 82	1. <i>Compétence matérielle</i>	p. 100
2. <i>Comment se constituer partie civile ?</i>	p. 83	2. <i>Compétence territoriale</i>	p. 100
3. <i>Les conditions pour se constituer partie civile</i>	p. 84	3. <i>Taux de compétence et de ressort</i>	p. 100
B - Le tribunal de police	p. 89	4. <i>Représentation</i>	p. 101
1. <i>Compétence matérielle</i>	p. 89	5. <i>Saisine</i>	p. 101
2. <i>Compétence territoriale</i>	p. 89	6. <i>Déroulement de la procédure</i>	p. 101
3. <i>Taux de compétence et de ressort</i>	p. 89	7. <i>Recours contre les jugements</i>	p. 102

IV • Procédure d'appel	p. 103
A - L'appel.....	p. 103
B - Délai d'appel.....	p. 104
C - Conséquences de l'appel.....	p. 105
V • Les procédures particulières	p. 106
A - Le référé.....	p. 106
B - La procédure d'injonction de payer.....	p. 108
C - La procédure d'injonction de faire.....	p. 111

Annexes

Annexe I

Modèle d'assignation devant le tribunal d'instance..... p. 115

Annexe II

*Modèle de demande de convocation devant le conseil
des prud'hommes*..... p. 117

Annexe III

Modèle d'assignation en référé..... p. 120

Annexe IV

Modèle d'attestation (témoignage)..... p. 121

Introduction

Une association peut, dans le cadre de l'exercice de son objet, notamment être confrontée à la justice ou revendiquer des droits devant une juridiction. Toutefois, une telle action n'est pas anodine et peut nécessiter qu'on y réfléchisse à deux fois, compte tenu, d'une part, du coût potentiel d'une procédure et, d'autre part, du fait qu'une réclamation qui peut paraître légitime par le simple bon sens, peut ne pas aboutir ou être bien plus longue et difficile qu'on ne le pense.

Quelle que soit l'origine de votre démarche auprès d'un tribunal, il vous faut maîtriser quelques notions élémentaires de droit, et plus encore si vous êtes demandeur, c'est-à-dire si vous engagez des poursuites devant un tribunal. Le défendeur quant à lui (position dans laquelle vous pouvez également vous retrouver un jour) n'aura pas besoin de tant de connaissances. En effet, dans ce cas, le choix de la procédure ou du tribunal est plus limité et lui est imposé.

► De nombreuses juridictions

Le système juridictionnel français est divisé en deux ordres de juridiction : l'ordre judiciaire et l'ordre administratif.